

**NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 DÉCEMBRE 2021**
(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Asbl « Festival de Théâtre de Spa ». Remplacement d'un membre.
Synthèse: Il est proposé de remplacer Monsieur Jean-Jacques BLOEMERS par Madame Caroline BLOEMERS en tant que membre du Conseil d'Administration de l'asbl "Festival de Théâtre de Spa" suite à la démission de ce dernier.
2. Association de projet « Parc naturel des Sources ». Remplacement d'un représentant communal.
Synthèse: Il est proposé de remplacer Madame Fabienne DORVAL par Madame Ginette DOYEN en tant que représentante ECOLO auprès de l'association de projet "Parc naturel des Sources".
3. Intercommunales. AQUALIS. Assemblée générale ordinaire du mercredi 22 décembre 2021. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale;
2. Plan stratégique et financier 2020/2022: actualisation - Approbation.*
4. Intercommunales. CHR Verviers. Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2021. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: L'intercommunale souhaite qu'un seul délégué de la commune soit présent. Ordre du jour:
1. Rapport du conseil d'administration sur l'objet, les valeurs et les finalités - Décision
2. Adaptation des statuts aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations et au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Décision
3. Adaptation du capital au Code des Sociétés et des Associations - Décision
4. Adresse du siège social
5. Prorogation de la durée de l'intercommunale - Décision
6. Évaluation du plan stratégique 2019-2021 - Décision.*
5. Intercommunales. ECETIA. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du mardi 21 décembre 2021. Examen des ordres du jour.
*Synthèse: Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire:
1. Plan stratégique 2020-2021-2022 - Évaluation conformément à l'article L1523-13 § 4 du CDLD;
2. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis, alinéa 2 du CDLD;
3. Lecture et approbation du PV en séance.
Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire:
1. Modification des statuts d'Ecetia Intercommunale SCRL- Approbation des modifications et insertions suivantes: Articles 1er, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 16, 18, 21, 23, 24, 26, 27, 32, 40, 46, 52, 55, 57, 59, 60 et 61.
2. Augmentation des capitaux propres par incorporations des réserves;
3. Lecture et approbation du PV en séance.
Vu la situation extraordinaire liée au Covid-19, les Assemblées générales se tiendront par vidéoconférence.*
6. Intercommunales. Enodia. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 22 décembre 2021. Examen des ordres du jour.
*Synthèse: Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:
1. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - exercice 2020 (comptes annuels et comptes consolidés)
2. Prise d'acte des rapports du Commissaire sur les comptes annuels et comptes consolidés de*

l'exercice 2020

3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 200

4. Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020

5. Approbation de la proposition d'affectation du résultat

6. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2020

7. Décharge au Commissaire (RSM Inter-Audit et Lonhienne&Associés) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2020

8. Décharge au Commissaire démissionnaire (PwC) pour sa mission de contrôle partiel de l'exercice 2020

9. Évaluation des Lignes Directrices Stratégiques 2021-2022

10. Pouvoirs.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:

1. Mise en conformité des Statuts avec les dispositions du Code des Sociétés et des Associations (CSA) - modification des dispositions suivantes: titre du chapitre I, articles 2, 3, 4 et 10, titre du chapitre III, articles 11 et 12, titre de l'article 13, articles 16, 16bis, 17, 18, 19, 20, 23, 24, 29, 35, 38, 44, 47, 49 et 50.

7. Intercommunales. Finimo. Assemblée générale du 21 décembre 2021. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: L'Assemblée générale se tiendra en distanciel. Si un ou/des délégué(s) souhaite(nt) suivre la séance par vidéoconférence, une inscription préalable est obligatoire au plus tard le 17/12/21. Ordre du jour:
1. 2ème évaluation annuelle du plan stratégique 2020-2022.

8. Intercommunales. INTRADEL. Assemblée générale ordinaire du jeudi 23 décembre 2021. Examen de l'ordre du jour.
Synthèse: 1. Bureau - Constitution
2. Stratégie - Plan stratégique 2020-2022 - Actualisations 2022
3. Administrateurs - Démissions/nominations
L'intercommunale spécifie que la présence d'au moins un de nos délégués est nécessaire pour nous représenter à la dite assemblée.

9. Intercommunales. RESA. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2021. Examen des ordres du jour.
Synthèse: Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:
1. Évaluation du plan stratégique 2020-2022;
2. Prise de participation de plus de 10 % dans le capital d'AREWAL;
3. Pouvoirs.
Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:
1. Modifications statutaires;
2. Pouvoirs.
Ces assemblées générales se tiendront par vidéoconférence via le lien Teams transmis dans le courriel de convocation.

10. Intercommunales. SPI SCRL. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 décembre 2021. Examen des ordres du jour.
Synthèse: Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:
1. Plan stratégique 2020-2022 - état d'avancement au 30/09/21
2. Démission et nomination d'Administrateurs
Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire:
1. Rapport du Conseil d'Administration sur la modification de l'objet, de la finalité et des valeurs de la société.
2. Mise en conformité des statuts aux dispositions du Code des sociétés et des associations
3. Décision de l'Assemblée générale aux conditions prévues pour la modification des statuts au montant des capitaux propres statutairement indisponibles.
Ces assemblées générales se tiendront en vidéoconférence.

11. Pacte d'amitié entre les villes de Vichy et de Spa. Prise de connaissance.
Synthèse: Il s'agit de prendre connaissance du pacte d'amitié signé entre les villes de Vichy et de Spa le 22/09/2021.
12. Domaine public communal. Incorporation de l'aubette du tram de Balmoral.
Synthèse: L'ancienne aubette du tram située à hauteur du rond-point de Balmoral est la propriété de la Région wallonne. La Ville de Spa entretient cette aubette mais souhaiterait également y apporter les réparations nécessaires. Etant donné que la Région wallonne a manifesté son désintérêt pour l'aubette, la Ville de Spa a demandé qu'elle lui soit cédée. Pour préparer les actes de cession à titre gratuit de l'aubette, la Région wallonne demande au Conseil communal de Spa d'approuver l'incorporation de l'aubette au domaine communal.
13. Adhésion à la centrale d'achat de l'A.I.D.E. se présentant sous la forme d'un accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET (Service, Etudes et Travaux de l'AIDE) et les Communes.
Synthèse: La Ville a dans ses obligations générales, mais aussi via le contrat d'égouttage passé avec la SPGE, le curage et l'entretien des réseaux d'égouts situés sur le territoire communal. Une adhésion à la centrale d'achat de l'AIDE pour le curage des canalisations est présentée à l'approbation du Conseil Communal. Elle permettra à la Ville de travailler avec des entreprises spécialisées dans le domaine et de bénéficier des prix très concurrentiels du vaste marché de l'AIDE qui s'adresse à l'entière des communes bénéficiaires.
14. Biens communaux. Mise à disposition du "champ des sports de la Géronstère" au profit de l'ASBL "ROYAL SPA FOOTBALL CLUB RENOUVEAU". Nouvelle convention.
Synthèse: Ce point avait été reporté lors de la séance du Conseil communal de septembre. Depuis lors, le club de football et les Conseillers communaux ont pu faire part de leurs commentaires sur la convention. Il est aujourd'hui proposé au Conseil communal d'arrêter la convention de mise à disposition des installations communales du « champ des sports de la Géronstère » afin de régler les droits et obligations de la Ville et du club sportif quant à l'usage qui est fait de ces biens communaux.
15. EXTRATRAIL asbl. Maintenance et promotion du réseau de trail. Convention de partenariat. Renouvellement.
*Synthèse: L'asbl EXTRATRAIL est une asbl active sur le territoire de différentes communes de notre région – parmi lesquelles figure la commune de Spa - pour promouvoir la pratique du trail et de la randonnée au travers de parcours balisés.
Une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et cette asbl en 2016. Cette convention impose à l'asbl un entretien, une maintenance annuelle et la promotion des quatre parcours de trail et marche nordique sur le territoire spadois. Elle prévoit également l'octroi par la Ville d'une subvention de 1.750 EUR/an. Elle a été renouvelée une première fois en 2018 et arrive à échéance le 31 décembre. Il est proposé au Conseil communal de statuer sur le renouvellement de cette convention pour une nouvelle période de 3 ans prenant cours le 1er janvier 2022.*
16. Subventions 2021. Liste n° 7.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer les subventions suivantes : 12.000 EUR aux associations membres du Centre Culturel, 12.000 EUR (au maximum) au club de tennis pour le remplacement de l'éclairage en technologie LED sur les terrains, 2.500 EUR à l'association des commerçants pour l'installation de décors dans la rue Dagly en 2021, 3.025 EUR au club de basket pour l'organisation de l'édition 2021 du Belgian Championship 3x3 Basketball, 1.500 EUR à Promo.Spa pour l'organisation de l'édition 2021 de la Corrida de Spa, et 10.000 EUR (au maximum) au Musée pour couvrir les charges salariales de l'agent recruté au 01/12/2021.
17. Zone de police des Fagnes. Budget de l'exercice 2022. Arrêt de la dotation communale.
Synthèse: Le budget ordinaire 2022 de la zone de police se clôture en équilibre. Il est proposé

d'arrêter la dotation communale pour l'exercice 2021 à la somme de 2.116.809,61 EUR (contre 2.104.671,83 EUR en 2021). Le montant de la dotation est calculé sur base de la nouvelle clé de répartition qui prévoit, pour rappel, une prise en charge par la Ville de Spa de 52% en 2021, 51% en 2022, 50% en 2023, et 49,2% en 2024.

18. Budget communal 2022. Crédits provisoires pour le mois de janvier 2022. Arrêt.
Synthèse: Il s'agit d'arrêter les crédits provisoires qui permettront, en l'absence de budget communal, le bon fonctionnement de l'administration durant le mois de janvier 2022.
19. Séance du Conseil communal du 17 novembre 2021. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Pas de changements par rapport à la version envoyée aux conseillers le 23 novembre.
20. Communications.
Synthèse: - Arrêté ministériel (19/11) approuvant le règlement relatif à la redevance sur les loges foraines et les loges mobiles pour les années 2022 à 2025.
- Arrêté ministériel (22/11) approuvant le règlement relatif à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés pour l'exercice 2022.
- Arrêté ministériel (22/11) approuvant la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2021.